



L'an deux mil seize, le premier février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 27 janvier 2016 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame Angélique DOUAIRE a été nommé secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – POIRIER – HERVE – OLIVIER – HUGUET - LE NUD  
– BAUGE – HUART – DOUAIRE

Absents : BOURDIN – SENO, GIGNON, ROBIN (excusées)

-----

## 1. 2016 – 006 URBANISME – DROIT DE PREEMPTION

La commune a été sollicitée dans le cadre de la vente de biens immobiliers situés dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme.

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

**Considérant** ces biens,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (1 ABSTENTION, 9 POUR),**

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens suivants :
  - parcelle cadastrée D 142, sis « L'Oisellerie » ;
  - parcelles cadastrées D 139, 143, 144, 147, 770 et 815, sis « L'Oisellerie » ;

## 2. 2016 - 007 AMENAGEMENT ROUTE DE BEAUFORT – MAITRISE D'ŒUVRE

Pour faire suite aux délibérations n°2015-93 du 2 novembre 2015 et 2016-001 du 18 janvier 2016, Monsieur le Maire précise avoir reçu des propositions pour la maîtrise d'œuvre qui sont présentés en séance. En outre, il précise également que le SIEMML a modifié son règlement intérieur, lequel fait augmenter de 10% la participation des collectivités au titre des fonds de concours.

**Considérant** ces éléments,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ,**

- **PRECISE** vouloir poursuivre les travaux, malgré l'augmentation de la participation pour les travaux d'enfouissement et valide le nouveau plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le BET AMC pour une somme de 6945.00 euros HT relative à l'opération de maîtrise d'œuvre ;

### 3. 2016 - 008 6 RUE D'ANJOU – BAIL LOCATIF

Monsieur le Maire précise que le bâtiment 6, rue d'Anjou est utilisé à des fins professionnels et paramédicaux, à savoir qu'il s'agit d'un ostéopathe, M. LAUVRAY. Afin d'officialiser sa présence, il convient de signer un bail professionnel à son intention dans les termes fixés par délibération.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code du commerce,

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'apporter les mentions suivantes sur le bail :
  - **Durée** : 3ans, à compter du 1 février 2016 ;
  - **Montant du loyer** : 400 euros mensuels net, à terme échu (le 15 du mois suivant) ;
  - **Clause sur le loyer** : à titre exceptionnel, le loyer sera réduit de moitié la première année dans le cadre d'une réfection et remise en état général (peintures, déco...). L'année suivante, le loyer sera révisable sur présentation du CA et d'une demande motivée, soumis à l'avis du Conseil municipal 1 mois avant l'échéance ;
  - **Dépôt de garantie** : néant ;
  - **Taxe foncière bâti** : à charge du bailleur ;
  - **Charges, Taxes et contributions** : à charge totale du preneur ;
  - **Entretien et réparation** : cf. art. 605 et 606 du code civil ;
  - **Travaux réalisés par le preneur** : ce dernier est autorisé à réaliser des menus travaux, après accord de la Mairie ;
  - **Activités exercées** : à usage exclusif, d'habitation et professionnel (ostéopathie) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail ;

### 4. 2016 – 009 LOTISSEMENT – REFECTION DES BATIMENTS

Le gestionnaire du parc immobilier « Catherine de Médicis », Podeliha, a sollicité la Mairie pour la garantie d'emprunts à des fins de réfection de 3 logements (pour un montant total de 73.500 euros). Après avis de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose de donner un avis. Ces prêts sont demandés auprès de la Caisse des Dépôts avec les caractéristiques suivantes : Prêt PAM – 30.000 euros – Taux du livret A + 0.6% - Durée de 15 ans / Prêt ECO-PRET – 43.500 euros – Taux du livret A + 0.25% - Durée de 15 ans.

**Considérant** ces éléments,

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de garantir ces prêts pour le financement des travaux à hauteur de 50% maximum ;

## 5. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Mairie** – Suite à une petite réorganisation interne de la Mairie et afin d'améliorer la qualité du service en dégageant du temps de travail, il est validé les modifications des horaires comme suit : ouverture tous les matins de 9h00 à 12h30, ainsi que le lundi après-midi de 13h30 à 17h30 ;
- **Salle de sport** – Le cabinet d'architecte ATOME, en charge du projet, a présenté l'état d'avancement du projet et les futurs aménagements et matériaux envisagés. Le permis est en cours d'instruction. Il a également été échangé sur les propositions d'aménagement extérieur, lesquels seront programmés sur les investissements 2017 ;
- **Numérotation des adresses** – Pour donner suite à la convention signée avec La Poste, afin de revoir l'adressage sur l'ensemble de la commune, le dossier est confié à M. Huart, qui se charge d'organiser rapidement une première réunion ;
- **Finances** – La commission Finances s'est réunie courant janvier pour établir une première proposition de travaux d'investissement, en sus des travaux déjà engagés – route de Beaufort, sa Ile de sport. Suite à échange, il est proposé de rajouter une ligne pour le remplacement des panneaux de voirie ;
- **Transport scolaire** – Considérant le nombre potentiel d'enfants concernés à la rentrée prochaine (15), il faut refaire une réunion avec les parents pour savoir s'ils continueraient à utiliser le service, avec une participation financière. Pour être en mesure de défendre le service auprès du Conseil départemental, il convient en effet de connaître le nombre d'enfants concerné. En outre, il est toujours prévu de faire un test en « hippomobile » courant mars ;
- **Réforme territoriale** – Lors de la réunion de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale), il a été acté en présence de la Préfète la nouvelle carte des EPCI, dans laquelle la communauté de communes Loire-Longué rejoint l'agglomération de Saumur. Malgré une réunion prévue en Préfecture le 5 février entre les services préfectoraux et des représentants de la communauté de communes Loire-Longué, il convient désormais de considérer être définitivement rattaché à Saumur. Dans un souci d'avoir une meilleure représentativité au sein de la future assemblée, il est toujours possible d'envisager des fusions de communes (avant juin 2016, avec des avantages financiers). Dans ce contexte particulier, une réunion publique sera organisée le mercredi 10 février à la salle des loisirs, à partir de 20h ;
- **Eoliennes** – Une entreprise démarque actuellement sur le secteur. Des zones leur paraissent intéressantes et elle devrait contacter les propriétaires dans un premier temps avant de faire des propositions ;
- **Clocher Tors** – L'AG des Clochers Tors du Baugeois se tiendra à Mouliherne le 26 février 2016, à la salle des loisirs à partir de 19h30 ;
- **Conseil d'Ecole** – Lors du dernier Conseil d'école a été évoqué les changements d'enseignants (3 depuis le début de l'année) dans la classe CE-CP, ce qui a engendré du retard chez certains élèves. Une démarche des enseignants est en cours pour essayer de rattraper ce retard (réorganisation interne). Cependant, il est proposé, après réception du procès-verbal de ce conseil, d'envisager un rdv avec l'inspectrice pour échanger sur le devenir de l'école ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 22h30...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

<b>LOUVET</b>	<b>MIGNOT</b>	<b>CANTIN</b>	<b>BOURDIN</b>	<b>HERVE</b>
<b>GAIGNON</b>	<b>SENO</b>	<b>POIRIER</b>	<b>HUART</b>	<b>BAUGE</b>
<b>DOUAIRE</b>	<b>ROBIN</b>	<b>HUGUET</b>	<b>OLIVIER</b>	<b>LE NUD</b>